

L'industrie du tabac au tribunal de l'érasmisme

Brou Dieudonné KOFFI

Maître-Assistant

Institut National Supérieur des Arts et

de l'Action Culturelle,

Abidjan – Côte d'Ivoire

dieudonnekoffi@esmd.online

Résumé :

L'érasmisme est une philosophie christocentrique constituée par l'ensemble des œuvres d'Érasme, penseur humaniste. Le christocentrisme implique la paix, l'amour du prochain, la vérité, l'humanité. Le culte de ces valeurs sociales et humaines fait d'Érasme un philosophe de l'humain, un précepteur de l'humanité. Ces valeurs sont incompatibles aux politiques et aux pratiques de l'industrie du tabac : ingérence, mensonges, meurtre, contrebande. Ce texte vise à condamner ces actions de l'industrie du tabac au regard de la philosophie humaniste d'Érasme de Rotterdam. Il répond à une question principale : Comment les manigances de l'industrie du tabac la condamne-t-elle au regard de l'érasmisme ? Cette question implique les suivantes : quelles sont les manigances de l'industrie du tabac ? Pourquoi l'érasmisme les condamne-t-il ? Comment l'érasmisme peut-il contribuer à la lutte contre le tabagisme dans le contexte actuel ? La réponse à ces questions exige une considération des textes et des commentateurs d'Érasme ; des textes sur l'ingérence et les manœuvres de l'industrie du tabac ; une interprétation des théories philosophiques en vue de connaître le regard d'autres philosophes face à l'industrie du tabac ; et l'actualité de la lutte contre le tabagisme en Afrique. Les méthodes herméneutique et analytique seront donc sollicitées.

Mots-clés : érasmisme, humanisme, humanité, industrie du tabac, ingérence.

Abstract :

Erasmism is a Christocentric philosophy made up of all the works of Erasmus, a humanist thinker. Christocentrism implies peace, love of neighbor, truth, humanity. The cult of these social and human values made Erasmus a philosopher of the human, a tutor of humanity. These values are incompatible with the policies and practices of the tobacco industry: interference, lies, murder, smuggling. This text aims to condemn these actions of the tobacco industry in light of the humanist philosophy of Erasmus of Rotterdam. It answers a main question: How do the shenanigans of the tobacco industry condemn it with regard to erasmism? This question implies the following: what are the schemes of the tobacco industry? Why does Erasmism condemn them? How can erasmism contribute to the fight against smoking in the current context? The answer to these questions requires a consideration of Erasmus's texts and commentators; texts on the interference and maneuvers of the tobacco industry; an interpretation of philosophical theories with a view to knowing how other philosophers view the tobacco industry; and news of the fight against tobacco in Africa. Hermeneutic and analytical methods will therefore be used.

Keywords: erasmism, humanism, humanity, tobacco industry, interference.

Introduction

Le tabac est originaire de l'Amérique. Après la découverte de ce continent par les Européens, le tabac s'introduisit dans leur habitude. Selon Gilles Banderier (2011), Rodrigo de Jerez, membre de l'équipage de Christophe Colomb fut le premier fumeur Européen. En effet, Dès leur arrivée aux Bahamas et à Cuba, les explorateurs européens observèrent que des habitants fumaient. Si les autres se limitaient à l'observation, ce ne fut pas le cas pour Rodrigo, qui s'initia à la fumée. Ayant pris goût durant son séjour, il se constitua un stock personnel de tabac. Il l'emporta en Europe, notamment en Espagne, en 1498, soit six années après la découverte officielle de l'Amérique.

En 1498, Érasme de Rotterdam, grande figure de l'humanisme avait 29 ans. Décédé en 1535, il vécut 37 après l'introduction du tabac en Europe, son continent. Il n'a certainement pas connu le tabac. Il n'en a pas consommé. En effet, le tabac fut immédiatement rejeté par l'Europe, très chrétienne. D'ailleurs, lorsque de retour à Barcelone, Rodrigo eut la mauvaise idée de fumer publiquement, ce fut la stupeur. Il fut dénoncé aux autorités religieuses et condamné par l'Inquisition à dix années de prison (G. Banderier, 2011). Il était considéré comme un démon, qui à l'image du diable inhalait de la fumée.

Ces débuts malheureux ne favorisèrent point la prolifération de la consommation du tabac, encore moins sa culture en Europe. Ainsi, les premières plantes du tabac ne poussèrent en France qu'à partir de 1556, soit plus de vingt ans après la mort d'Érasme. C'est le moine navigateur André Thevet qui ayant rapporté des graines de son voyage au Brésil, fit pousser la première plante de tabac en France, dans son jardin. En 1556, nous sommes encore loin de l'industrialisation du tabac en Europe.

Érasme, comme la quasi-totalité de ses contemporains n'a pas connu le tabac et les luttes antitabac qui interviendront bien plus tard sous l'égide de l'OMS, créée en 1948, plus d'un demi-millénaire après la mort du penseur européen. En un mot, ce dernier semble déjà étranger à la problématique du tabac. Il semble également étranger à l'Afrique et au contexte actuel de la lutte contre le tabagisme en Afrique.

Cependant, le tribunal christocentrique d'Érasme peut valablement juger l'industrie du tabac. La loi N°2019-676 du 23 juillet 2019 relative à la loi antitabac en Côte d'Ivoire définit l'industrie du tabac comme « l'ensemble des Entreprises nationales et internationales dont l'activité économique consiste à produire, à

fabriquer, à distribuer en gros, à importer ou à exporter les produits du tabac ». Même si la lutte antitabac, en général et la lutte contre l'ingérence de l'industrie du tabac, en particulier sont postérieures à Érasme, sa philosophie christocentrique qui plaide pour un monde plus juste, plus paisible, plus proche des valeurs du Christ s'oppose ipso facto au tabagisme et à toutes les actions qui sapent son éradication.

L'érasmeisme, à l'instar des autres philosophies immortalisées se pose ainsi comme universel et intemporel. Il n'est pas borné à la Renaissance et à l'Europe. Pour l'actualiser dans le contexte de lutte contre le tabagisme l'on répond à une question principale : Comment peut-on appréhender l'industrie du tabac à partir de la pensée érasmienne ? À partir de l'interprétation de certaines théories de philosophes occidentaux et africains, quelle est la position de la philosophie, en général, face à l'industrie du tabac ? Qu'en est-il de la pensée érasmienne, en particulier ? Comment l'érasmeisme peut-il contribuer à la lutte contre le tabagisme, en général ? Telles sont les différentes questions subsidiaires qui constituent le fil de cette étude.

1. L'industrie du tabac face aux théories de la philosophie

Aristote, sans aucune prétention résuma le sens du philosophe dans les mots suivants : « le philosophe est celui qui possède la totalité du savoir, dans la mesure du possible » (Métaphysique 2). En matière de savoir, qu'il soit question de son acquisition ou de son utilisation, le philosophe n'a pas de restriction. Le domaine du tabagisme, bien qu'étant à priori inhérent à la sociologie (tabagisme entant que phénomène), à la criminologie (des actions criminelles autour du tabagisme) ou à d'autres sciences sociales s'intéressant à l'homme, à ses actions sociales et à son milieu de vie, n'échappe, sans doute, pas à la philosophie. L'interprétation de certaines théories chez des philosophes européens et africains pourrait contribuer à mieux cerner la position de la discipline socratique face à l'industrie du tabac, avant d'aborder le verdict érasmien. Dans cette partie, l'on trouvera donc des théories de la philosophie politique et éthique élaborées par des penseurs occidentaux et africains. Cette étude s'inscrivant dans la lutte contre le tabagisme, l'objectif est moins le souci de l'anachronisme que l'idée de montrer l'implication de la condamnation du tabagisme dans la philosophie à travers l'interprétation de ses théories.

1.1. L'industrie du tabac et des théories de la philosophie politique et éthique

L'articulation des théories mobilisées ici est inhérente à la lutte antitabac. Il s'agit, à travers ces théories, de démontrer que le tabagisme et l'ingérence de l'industrie du tabac méritent d'être condamnés au regard de la philosophie. En nous appuyant sur la philosophie politique et éthique, nous avons jugé intéressant d'utiliser les théories et concepts suivants : L'éthique aristotélicienne, l'impératif catégorique de Kant, l'utilitarisme de Mill, le matérialisme historique de Karl Marx.

Dans sa pensée éthique, Aristote scrute les conditions de la bonté. De cette recherche sur les règles et principes de la bonté, l'on peut retenir avec Julian Baggini (2020, p.82) que « la règle première d'Aristote pour devenir bon, c'est qu'il n'y a pas de règle ». En fait, devenir bon exige principiellement que l'on développe son caractère de sorte à se disposer à opérer le meilleur choix possible dans chaque situation.

À partir de cette approche aristotélicienne de la bonté, l'industrie du tabac est très loin d'être bonne. En effet, causant plus de huit millions de morts chaque année dont sept millions sont dus à la consommation directe du tabac, la bonté, selon Aristote aurait voulu que l'industrie du tabac décide de fermer pour préserver les vies humaines. Et pourtant, tous les efforts parfois inimaginables à l'actif de l'industrie du tabac consistent à saper les actions politiques en faveur de la préservation des vies détruites par le tabac. L'industrie du tabac est donc condamnable au regard de l'éthique aristotélicienne et par ricochet au tribunal de toute philosophie éthique.

Dans notre Thèse (B.D. Koffi 2016, p.67), nous avons également présenté Aristote, à partir de son ouvrage *L'Éthique de Nicomaque*, comme un philosophe de l'amitié et de la cohésion sociale. De ce fait, sa pensée ne devrait pas être favorable à des pratiques qui impliquent la confrontation, voire l'affrontement comme l'ingérence de l'industrie du tabac.

L'impératif catégorique est une théorie développée par le philosophe allemand Emmanuel Kant. Selon ce penseur des relations humaines, la raison permet à l'homme de savoir comment agir pour que la maxime de ses actions soit susceptible d'être érigée en lois universelles. Voilà la formulation kantienne dans *Fondements de la métaphysique des mœurs* : « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle » (Kant, trad. Alain Renaut, 1999, p. 97).

Au regard de cette recommandation kantienne, l'industrie du tabac est également condamnable. Son action qui ressemble fortement à des assassinats programmés est loin de mériter d'être érigée en loi universelle. L'ingérence de l'industrie du tabac mérite, au contraire, d'être dénoncée au tribunal kantien dont l'impératif catégorique est juge.

La théorie de l'utilitarisme élaborée par Jeremy Bentham et raffinée par John Stuart Mill soutient fondamentalement que « les actions sont bonnes dans la mesure où elles tendent à favoriser le bonheur et mauvaises si elles produisent du malheur, le bonheur signifiant dans ce cas le plaisir et le malheur se rapportant à la douleur » (J. Stangroom, 2020, p. 90). En fait, le bonheur dont parle Mill est un bonheur « globalisé », c'est-à-dire du maximum de bonheur pour le maximum de personnes. D'où cette intransigeance de l'apôtre de l'Utilitarisme : « l'idéal utilitariste, c'est le bonheur général et non le bonheur personnel » (J. S. Mill, 2008, p.56).

Face à la thèse utilitariste, une question pourrait nous permettre de savoir le verdict réservé à l'industrie du tabac : L'industrie du tabac vise-t-elle « le bonheur général », c'est-à-dire le bonheur du maximum de personne ? Bien évidemment, la réponse est « NON » ! Elle cherche son profit personnel au détriment des vies de huit millions de personnes. L'utilitarisme entérine donc les sentences philosophiques précédentes contre le tabagisme. Qu'en est-il du matérialisme historique de Karl Marx ?

Selon Jeremy Stangroom (2020, p. 92), « la prémisse fondamentale du matérialisme historique de Karl Marx est que la forme prise par une société est déterminée par la manière dont la production y est organisée ». Ce qui signifie « une division radicale entre ceux qui possèdent et contrôlent les moyens de production...et les autres » (J. Stangroom, 2020, p. 92). Pour le philosophe allemand, la lutte entre la classe des possédants et celle des non-possédants a toujours été le moteur de l'histoire. Ainsi, de par son statut de « possédante », l'industrie du tabac est suspecte et condamnable au regard de la théorie du matérialisme historique. Si elle est condamnable du fait de son exploitation de la masse, que serait-elle si l'on considère les huit millions de morts par an à son actif ? Ne serait-elle pas pire que les autres entreprises limitées à l'exploitation des ouvriers ?

L'interprétation de toutes ces théories de la philosophie politique et éthique mobilisées chez les penseurs européens est défavorable à l'industrie du tabac. L'interprétation des théories de la philosophie africaine, plus proches de nos réalités sociopolitiques

aboutira sans doute au même arrêt philosophique : la condamnation de l'industrie du tabac.

1.2. L'industrie du tabac au regard des théories et concepts de la philosophie africaine

Comme dans la philosophie occidentale, la problématique du tabac, notamment l'ingérence de l'industrie du tabac, n'est pas ouvertement élaborée chez les philosophes africains. Il conviendrait donc de scruter l'industrie du tabac à partir de quelques théories déterminantes de la philosophie africaine. Parmi les théories et concepts des philosophes africains dans le domaine de la philosophie politique, notre cadre de recherche, nous avons retenu les suivantes : La Maat, Ubuntu, Ujamaa et kilikansosso.

Chez les Égyptiens anciens, la Maat « suggère le bon ordre, la bonne section, la bonne pensée, la disposition éthique de la vérité » (M. B, 2007, p.49). Telle que définie par le penseur camerounais, la Maat pourrait renvoyer à la bonté et au respect des règles de vie et de savoir-vivre. De ce fait, la Maat ne saurait soutenir l'industrie du tabac qui sème la mort, la désolation, la dislocation. Les activités mortifères de l'industrie du tabac sont aux antipodes des valeurs morales contenues dans les principes de la Maat.

Constitué du préfixe « ubu » servant à former un substantif et du radical « -ntu » désignant un être humain, Ubuntu pourrait être traduit en français par « humanité ». C'est dans son livre *The Ubuntu theology* que le prêtre sudafricain Desmond Tutu conceptualise cette notion. C'est un appel à l'ouverture et à disponibilité de tout être humain pour son prochain. La théorie Ubuntu exhorte à traiter autrui avec bienveillance. Les penseurs et adeptes de cette théorie devraient donc s'indigner contre l'industrie du tabac qui ne vise que son profit, réifiant ainsi l'être humain.

À l'instar de Ubuntu, la théorie de Ujamaa renvoie également à la considération de l'autre. En Français, Ujamaa, mot swahili, signifie littéralement « familialisme », qui « dénote de la famille élargie », de la « société ». La théorie de Ujamaa a été développée par Julius Nyerere dans son livre éponyme *Ujamaa*. Dans son déploiement sociopolitique, le penseur tanzanien renvoie Ujamaa à l'égalité, à la fraternité et à la dignité. La théorie de Ujamaa n'implique donc pas le fait d'assassiner volontairement les autres pour son profit. Les hommes étant tous égaux et frères dans la théorie de Ujamaa, les huit millions de morts provoqués chaque année par l'industrie du tabac ne sont pas pardonnables. L'industrie du tabac est donc condamnable.

Le kilikansosso est un terme malinké désignant littéralement le moustique piqueur de testicules. Ce concept désigne chez Samba Diakité, philosophe ivoirien, le vrai intellectuel qui prend fait et cause pour les masses en dénonçant sans complaisance la mauvaise gouvernance des dirigeants politiques et des tares de la société. Partant de cette articulation de la théorie du kilikansosso, le modèle de l'intellectuel africain, développée dans son œuvre *Waati sera* (2018) Samba Diakité ne saurait cautionner toute entreprise visant à faire profit à partir de huit millions de morts chaque année. Si la mauvaise gouvernance devrait être le combat du kilikansosso, n'est-ce pas pour favoriser de meilleures conditions de vie au peuple ? Si tel est le cas, le kilikansosso ne devrait-il pas s'engager contre l'industrie du tabac qui décime le peuple ?

Comme les théories des philosophies occidentales, celles qui alimentent la philosophie africaine sont défavorables à l'industrie du tabac. Il ne serait donc pas saugrenu de retenir que les théories philosophiques visant la bonne cohabitation, le bien-être de l'homme et la valorisation des règles morales sont toutes contre l'industrie du tabac, la plus grande meurtrière silencieuse. Si tel est le cas, au regard de l'interprétation des théories philosophiques ci-dessus, qu'en sera-t-il de l'érasme, une philosophie christocentrique ?

2. L'ingérence de l'industrie du tabac face à l'érasme

L'érasme est une philosophie pour la paix et le bien-être de l'homme. C'est une philosophie christocentrique, c'est-à-dire fondée sur les valeurs chrétiennes, mieux, sur la vie et les œuvres du christ. L'amour du prochain, le pardon, la concorde, la cohésion sociale sont quelques enjeux christocentriques de l'érasme. De toute évidence, ces valeurs sont aux antipodes de l'industrie du tabac, prête à tout, y compris son ingérence dans les politiques de lutte, pour ses profits. Avant de critiquer l'ingérence de l'industrie à partir du christocentrisme érasme, il importe d'évoquer quelques cas d'ingérence du tabac en Afrique, en se basant sur le cas ivoirien.

2.1. L'ingérence de l'industrie du tabac, une réalité en Côte d'Ivoire

L'ingérence de l'industrie du tabac peut être définie comme toutes les actions mises en œuvre par les entreprises tabagiques en vue de saper les politiques de lutte antitabac, pour conserver ou développer leurs bénéfices. Plusieurs pays africains, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest, à travers des Organisations de la Société Civile, dénoncent cette interférence de l'industrie du tabac par le biais de documents de surveillance appelés « indices d'ingérence de l'industrie du tabac ». Ici, nous parcourons le rapport 2021 de la Côte

d'Ivoire. L'ingérence de l'industrie du tabac se mesurera à l'aune de sa participation à l'élaboration des politiques, de ses activités de responsabilité sociétale, des interactions inutiles, etc.

Concernant la participation à l'élaboration des politiques, c'est-à-dire l'interférence de l'industrie dans les décisions politiques de lutte antitabac, le rapport de la Côte d'Ivoire (indice d'ingérence 2021) relate des faits concernant la rédaction de la Directive de la CEDEAO en rapport au système de suivi et de traçabilité. Ici, l'industrie a émis le souhait de contribuer à la rédaction de cette importante Directive. Ainsi, a-t-elle pesé de tout son poids pour espérer imposer son système de traçabilité, Codentify, en Côte d'Ivoire : « l'industrie du tabac est intervenue dans l'adoption du système Codentify créé par les industries du tabac » (Indice d'ingérence 2021, p.5). Le rapport ivoirien souligne que Phillip Morris International « a fait pression sur le Ministère du Commerce ivoirien pour qu'il l'adopte, en dépit du fait que ce système n'est pas agréé par le Protocole pour éliminer le Commerce illicite » (Indice d'ingérence 2021, p.5). L'industrie du tabac a fini par imposer, à un moment, son fameux système, codentify, à travers l'arrêté ministériel N°45MCI/MSHP/MPMBPE du 19 décembre 2019. Heureusement pour la Côte d'Ivoire, ce système a été dévoilé et n'a pas pu se déployer.

Relativement aux activités de responsabilité sociétale, le rapport indique que l'industrie du tabac s'est moins illustrée en Côte d'Ivoire ces dernières années. Mais dans le passé, « les firmes du tabac se passaient pour des entreprises socialement responsables à travers des dons...à l'occasion de la célébration de Journées mondiales de certaines pathologies » (Indice d'ingérence 2021, p.5).

Des interactions inutiles font, comme indiqué plus haut, partie des actions d'ingérence de l'industrie du tabac. Elles consistent, pour l'industrie, à se rapprocher officiellement des décideurs ou à mener officiellement d'autres actions qui leur donnent une bonne impression. En Côte d'Ivoire, on peut noter à ce niveau que l'industrie a tout mis en œuvre pour que le Premier Ministre participe au lancement des activités de l'un de ses plus grands représentants. Cette ingérence a été mentionnée dans le rapport : « Le Premier Ministre a participé à la cérémonie de lancement des activités de supermarchés Citydia du groupe Mata Holding connu comme un allié de l'industrie du tabac » (Indice d'ingérence 2021, p.5-6).

Le rapport conclut l'ingérence du tabac dans les termes suivants :

Il ressort de cet indice que les firmes du tabac s'ingèrent dans la mise en œuvre des politiques de lutte antitabac. Si elles ne se présentent pas de façon directe, elles passent par des groupes de façade qui les représentent dans les négociations. Bien que la législation contre le tabac soit prise (adoption CCLAT, loi antitabac, décret d'interdiction de fumer dans les lieux publics et transport en commun), il n'existe aucune disposition pour les protéger contre l'ingérence de l'industrie du tabac. Seule l'ordonnance N°2013-660 du 20 décembre 2013 portant Prévention et lutte contre la corruption et les interactions sur la transparence, qui est globalisante, est exploitée par les acteurs de lutte antitabac. (Indice d'ingérence 2021, p.5-6).

En plus de cette absence de législation soulignée par les dernières lignes ci-dessus, l'on pourrait également noter que la Côte d'Ivoire, à l'instar du reste de l'Afrique, est victime de sa jeunesse. L'industrie du tabac est en quête perpétuelle de clients potentiels pour remplacer les huit millions de morts chaque année. Elle se tourne évidemment vers les zones à fortes populations jeunes. Pour atteindre son but elle utilise tous les moyens y compris les politiques d'attraction et l'ingérence.

2.2. Ingérence et valeurs christocentriques d'Érasme

L'ingérence de l'industrie du tabac implique ses traits caractéristiques dont l'égoïsme et l'égoïsme ; l'orgueil et la malhonnêteté. Tous ces traits de l'industrie du tabac sont condamnables au tribunal d'Érasme, philosophe de la paix, de l'unité et du Christ.

Toute la vie d'intellectuel et d'humaniste d'Érasme est consacrée à la paix. *Le Plaidoyer pour la paix* est le symbole littéraire et philosophique de cet engagement pour la paix. Dans cette prosopopée, la paix se plaint des crises multiples et multiformes. Elle a cherché, en vain, ses admirateurs. Après avoir visité divers endroits et secteurs d'activités, son verdict est lamentable : « J'ai honte, je rougis de le dire : marchés, tribunaux, assemblées politiques, églises retentissent du vacarme des litiges » (Érasme, 2005, p. 28). L'occasion qu'Érasme donne à la paix de se plaindre fait de lui une voix contre les crises. *Le Plaidoyer pour la paix* est alors une preuve patente de son pacifisme. « C'est même le terreau de son humanisme » (B. D. KOFFI, 2016, p. 16). « *Le Plaidoyer pour la paix*, confirme Labre, préfacière *du Plaidoyer pour la paix*, contient dans son bref parcours, tous les thèmes, toutes les caractéristiques de l'humanisme érasmien » (C. Labre (2005, p.7). Jean Claude Margolin atteste, d'ailleurs, le pacifisme légendaire d'Érasme en le considérant comme « l'un des plus grands pacifistes de tous les temps » (J. C. Margolin, 1995, p.380). Mais comment le pacifisme d'Érasme l'oppose-t-il à

l'industrie du tabac, égoïste, égocentrique, orgueilleuse et malhonnête ?

L'orgueil de l'industrie du tabac pourrait se manifester par son refus de s'excuser et d'admettre publiquement ses crimes. Ce refus d'admettre les crimes et d'abandonner la production et la commercialisation du tabac maintient la tension et les écarts entre les acteurs de la lutte antitabac et l'industrie du tabac. La paix entre ces deux catégories sociales n'est pas envisageable tant que l'industrie poursuit ses activités. Qu'en est-il de l'égoïsme et de la malhonnêteté de l'industrie du tabac ?

En dépit des huit millions de morts qu'elle provoque, l'industrie du tabac continue de protéger ses intérêts à travers des informations mensongères, la propagande, à partir des publicités. Elle n'est pas honnête. Cette malhonnêteté peut s'expliquer par le fait qu'elle ne considère que ses intérêts, montrant ainsi son égoïsme et son égocentrisme.

En ne visant que le profit, au détriment des vies humaines (parce qu'égoïste, égocentrique, orgueilleux et malhonnête) l'industrie du tabac se heurte à la société civile et à tout le monde de la lutte antitabac. Se faisant, elle est loin d'être facteur de paix, le plus grand souci d'Érasme.

Homme de paix et humaniste, Érasme ne saurait être favorable à toute entreprise qui utilise des moyens malicieux pour atteindre son but en écrasant ou en assassinant, même si c'est indirectement comme c'est le cas de l'industrie du tabac. En s'ingérant dans les politiques de lutte, l'industrie bouscule, combat non seulement les règles, mais aussi les hommes, en portant ainsi atteinte à la quiétude. En effet, ses actions suscitent parfois des manifestations comme la marche. Pour la paix sociale, défendue par Érasme, l'égoïsme et l'égoïsme de l'industrie du tabac sont à dénoncer. Ces traits de l'industrie s'opposent à la vérité, aux règles, à la prise en compte des intérêts des autres. Ce ne sont que des intérêts de l'industrie qui priment par-dessus tout. Pour garantir et maintenir ces intérêts, l'industrie est perpétuellement en guerre. Elle fait constamment des prisonniers (des fumeurs) et des morts (huit millions par an).

En un mot, le pacifisme d'Érasme l'oppose donc à l'industrie du tabac.

Érasme peut être considéré comme une figure emblématique de l'unité européenne. Il ne s'est jamais défini comme un simple citoyen hollandais. Il a toujours pensé comme un Européen. Pour Jean Claude Margolin, c'est le « précepteur » de l'unité européenne. D'ailleurs, c'est pour construire l'unité européenne que le penseur

hollandais appelait tous les européens à la culture de la paix. Son pacifisme se justifie par son rêve de l'unité européenne.

Si Érasme est homme de paix et d'unité, c'est sûrement parce qu'il est un fervent défenseur de la pensée et des actions du christ, homme de paix et de concorde, comme il le définit dans le *Plaidoyer pour la paix*. Ce défenseur du christ, le référent des chrétiens, était un prêtre. Il était donc un « grand » chrétien. En tant que tel, il défend les valeurs chrétiennes, en mettant Christ au centre de tout. D'ailleurs, sa pratique religieuse véhicule son christocentrisme : « la religion d'Érasme est, au sens littéral du mot christocentrique » (A. Godin, 1992, p.xc).

Voix de l'unité européenne, Érasme est contre toutes les formes de crises. Les crises sociales impliquées par les manigances de l'industrie du tabac ne sauraient donc être cautionnées par Érasme. L'ingérence de l'industrie du tabac et l'égoïsme qui la caractérise sont aux antipodes de la vision érasmiennne de l'unité qui renvoie à la mise en veilleuse des égos au profit de l'intérêt de tous.

Si la défense de l'unité et de la paix qui caractérisent la pensée d'Érasme l'éloigne de l'industrie du tabac du fait de son égoïsme et de sa malhonnêteté, c'est surtout le christocentrisme du penseur rotterdamois qui l'oppose définitivement aux firmes du tabac. En effet, toutes les caractéristiques de l'industrie (l'égoïsme et l'égoïsme ; l'orgueil et la malhonnêteté) sont contradictoires à la vie et à l'œuvre du modèle d'Érasme, Christ. Pour Érasme, toute la vie de Christ est une leçon, un enseignement « de concorde et d'amour mutuel » (Érasme, 2005, p.35). La concorde et l'amour du prochain sont diamétralement opposés à l'orgueil, l'égoïsme et la malhonnêteté, sources de division et de crise.

Aussi, en tant que chrétien christocentrique Érasme n'aurait sans doute pas fumé ou défendu l'industrie du tabac qui détruit l'homme, « fils de Dieu ». Comme l'Inquisition ayant condamné le premier fumeur européen, Érasme aurait sans doute condamné la consommation du tabac.

En un mot, l'érasmisme, philosophie de l'humanisme et du christocentrisme s'oppose à l'industrie du tabac. Le pacifisme, l'unité et le christocentrisme chez Érasme, peuvent donc permettre d'interpréter les traits caractéristiques de l'industrie du tabac, et de la condamner comme chez les autres philosophes interprétés ci-dessus.

Conclusion

Ce texte valide la définition suivante de la philosophie donnée par Léo Strauss (2010, p.16) : « la recherche de la connaissance universelle, la recherche de la connaissance du tout ». Si rien n'est étranger à la philosophie, parce qu'elle vise à tout connaître, rien de ce qui est de l'humanité n'échappe donc à l'érasmisme, philosophie de l'humanisme au sens axiologique. Le tabagisme, fléau mondial, au fondement du traité mondial le plus ratifié, la CCLAT, est ici examiné à la loupe de la philosophie érasmiennne. L'ingérence de l'industrie du tabac, l'un des défis majeurs de la lutte antitabac traité particulièrement par l'article 5.3 de la CCLAT est dans ce texte confronté à la pensée christocentrique d'Érasme : Elle est au tribunal de l'érasmisme. Du procès, il ressort, qu'avant et après Érasme, la question tabagique se retrouve implicitement ou ouvertement chez les philosophes, notamment chez les philosophes politiques et éthiques. L'éthique d'Aristote, l'impératif catégorique de Kant, l'utilitarisme de John Stuart Mills, le matérialisme de Marx sont, entre autres, des théories philosophiques que l'on a utilisées ici pour juger et condamner le tabagisme. Quelques concepts et théories inhérents à la philosophie africaine ont été également utilisés dans le même sens. C'est dans la deuxième partie de cette réflexion que les valeurs christocentriques du philosophe Érasme ont été opposées aux actions de l'industrie du tabac. Il ressort que l'industrie du tabac, au regard de son orgueil, son égocentrisme, sa malhonnêteté et de son ingérence dans les politiques de santé publique est totalement éloignée de l'érasmisme. Elle est condamnée par le tribunal de la pensée érasmiennne.

Références bibliographiques

- ARISTOTE, *Éthique de Nicomaque*, 1965, Paris, Garnier-Frère
 ARISTOTE, *Éthique de Nicomaque*, 2000, Paris, Vrin
 BAGGINI Julian, 2020, « L'éthique d'Aristote », *Les 50 plus grandes théories philosophiques*, Paris, Le Courier du Livre, p.82.
 BANDERIER Gilles, 2011, « Le tabac au XVIe et XVIIe siècle », https://fumeursdepipe.net/arttabac-europe_baroque.htm (page consulté le 29 novembre 2024)
 BASSONG Mbog, 2007, *La méthode de la philosophie africaine*, Paris, L'Harmattan.
 DIAKITÉ Samba, 2018, *Waati sera*, Canada, Editions Différance perenne.

- ÉRASME, 1992, *Œuvres complètes*, Paris, Robert Laffont.
- ÉRASME, 2005, *Plaidoyer pour la paix*, Paris, arléa.
- KANT, 2018, *Fondement de la Métaphysique des mœurs*, Paris, Flammarion.
- KOFFI Brou Dieudonné, 2016, *La cohésion sociale chez Érasme et Machiavel, quels enjeux pour l'Afrique ?*, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, Bouaké, UAO, 329 pages.
- MARGOLIN Jean-Claude, 1967, *Érasme*, Paris, Seuil.
- MARGOLIN Jean-Claude, 1995, *Érasme, Précepteur de l'Europe*, Paris, Éditions Julliard.
- MILL John Stuart, 2008, *L'utilitarisme*, Paris, Flammarion.
- STANGROOM Jeremy, 2020, « L'utilitarisme de Mill », *Les 50 plus grandes théories philosophiques*, Paris, Le Courier du Livre, p.90.
- STRAUSS Leo, 2010, *Qu'est-ce que la philosophie politique?*, Paris, puf.